



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides soignants

Question écrite n° 117870

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés de l'exercice de la profession d'aide-soignant. Dans le secteur hospitalier, l'aide-soignant est divisé entre les différentes interprétations des textes officiels et, de ce fait, il ne sait pas où se situer entre l'ordre d'exécuter un acte et celui de l'exercice illégal, comme l'aide à la prise de médicaments par exemple. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer ses intentions afin que les aides-soignants puissent avoir une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs dans l'exercice de leur profession afin d'être le plus efficace pour le patient.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117870

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1212